



Bulletin de la section de la **LOZERE**

Espace *Jean Jaurès* - Rue *Charles Morel*
48000 MENDE

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@unsa-education.org

Novembre 2012

Refondation de l'École

Après le temps du débat pour la refondation, de la publication du rapport de la concertation, de la consultation des organisations syndicales et des partenaires de l'école sur les propositions retenues par le Ministre de l'Éducation Nationale, voici le temps de la rédaction de la loi d'orientation et de programmation.

Les organisations syndicales FEP-CFDT, **SE-UNSA**, SGEN-CFDT, **SNPDEN-UNSA**, **Unsa- Education**, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) et les associations partenaires de l'École AFEV, Les Cahiers Pédagogiques, Education et Devenir, Les Francas, FESPI, La Ligue de l'Enseignement, tiennent ensemble à réaffirmer les points auxquels elles sont particulièrement attachées :

➤ **La loi d'orientation doit instituer une Ecole bienveillante** envers les enfants, afin d'être véritablement plus juste et plus démocratique. Cela signifie que l'intérêt supérieur de l'enfant, de l'élève, sa capacité à entrer dans les apprentissages, doivent être véritablement au centre de tout processus pédagogique et de toute réflexion sur l'organisation du système éducatif.

➤ **La loi d'orientation doit affirmer la continuité éducative école-collège, le socle commun et le travail en réseaux ouverts sur les territoires.** Dans les propositions faites par le ministre, nous sommes favorables à la définition d'un cycle commun CM1- CM2-6ème qui devra se traduire en terme de contenus et implique la possibilité d'échanges de services entre les deux niveaux d'enseignement. Ce travail inter-degrés rend nécessaire un conseil pédagogique commun. Pour aller plus loin, l'expérimentation de réseaux du socle devra être encouragée. Nous apprécions la réaffirmation du socle commun qui structurera la scolarité école-collège. Les programmes devront être mis au service de l'acquisition par tous des compétences du socle et le DNB transformé en Brevet du Socle Commun.

➤ **La loi d'orientation doit promouvoir des Projets Éducatifs Locaux pilotés par les territoires dans un cadre interministériel.** Ces Projets Éducatifs Locaux, qui aujourd'hui mobilisent déjà les collectivités territoriales, les réseaux d'écoles, les associations complémentaires de l'École et les organismes sociaux, permettront de renforcer la qualité du travail collectif de tous et donneront une cohérence à la prise en charge du temps éducatif global. Dans le cadre de la réforme des « rythmes », la loi devra éviter la « scolarisation » de tous les temps de la journée. Le retour à une semaine de 4,5 jours doit permettre de réduire la journée en classe entière à 5 heures maximum et d'offrir à chaque enfant un temps éducatif de qualité sans réduire le temps scolaire annuel des élèves.

➤ **La loi d'orientation doit permettre de développer l'autonomie, la responsabilité et l'initiative dans les écoles et les EPLE** par un fonctionnement rénové fondé sur la confiance aux équipes et la relance des lieux de travail collectif. La coordination pédagogique de niveaux, de projets, de réseaux doit être une mission reconnue et identifiée dans le temps de service des enseignants qui souhaitent s'y investir.

➤ **La loi d'orientation doit affirmer le rôle de la recherche-action collaborative engagée avec des équipes sur le terrain** : Il faut inscrire dans la loi la création d'un Conseil de l'Innovation, qui puisse aider à l'expérimentation dans les établissements et faciliter la mise en œuvre de démarches d'accompagnement et de formation en établissement ou inter-établissements.

➤ **La loi d'orientation doit inscrire dans ses objectifs la mise en œuvre d'une politique d'éducation prioritaire** concentrée dans les territoires les plus marqués par les inégalités (politique de la Ville), conduite dans le cadre d'une politique territoriale, articulée autour des Projets Educatifs Locaux, des réseaux écoles-collège, centrés sur la cohérence et la continuité des actions pédagogiques et éducatives. Ces territoires doivent bénéficier de moyens spécifiques pour la préscolarisation et la coordination pédagogique, d'une formation continue inter-degrés des enseignants et d'une formation des acteurs de la co-éducation et du périscolaire et enfin d'un accompagnement des équipes.

Sommaire

Page 2 : les Personnels Sociaux et de Santé restent à l'EN ! / Jour de carence / Fonctionnement CDAS ...

Page 3 : Compte-rendu CDEN du 25 octobre

Page 4 : Elections TPE / AG de l'OLL le 8 décembre

➤ **La loi d'orientation doit porter une attention particulière aux liens entre l'École et les familles qui en sont les plus éloignées** : aide à la fonction parentale, lien famille école et rôle du tiers éducatif constituent le tryptique à mettre en œuvre pour que les familles des quartiers populaires ne soient pas laissées pour compte dans la refondation.

Infos diverses ...

Personnels Sociaux et de Santé : Ils restent à l'Éducation Nationale !

Le Ministre vient de répondre au courrier que l'**UNSA Éducation** et ses syndicats (**SNIES**, **SNMSU**, **SNASEN**) lui avaient adressé le 25 octobre dernier.

Nous lui demandons de nous confirmer par écrit, les engagements oraux qu'il nous avait donnés sur le maintien des Personnels Sociaux et de Santé comme Fonctionnaires de l'Éducation Nationale.

Nous obtenons aujourd'hui, avec sa réponse, pleinement satisfaction.

Le Ministre nous assure dans sa lettre que ces « *agents du Ministère de l'Éducation Nationale ne seront, en aucun cas, transférés aux collectivités territoriales.* »

L'**UNSA Éducation** se réjouit de cette confirmation. C'est une bonne nouvelle pour nos collègues et cela devrait mettre un terme aux rumeurs aussi insolites qu'infondées qui étaient véhiculées depuis quelques semaines sur le terrain.

L'**UNSA Éducation** continuera à défendre et à promouvoir les Personnels infirmiers, médecins et des services sociaux qui apportent une contribution indispensable au Service Public de l'Éducation Nationale.

Pour lire la réponse du Ministre, tapez le lien suivant : <http://extranet.unsa-education.com/Docs/Total/20121114RéponsePeillonsantésociaux.pdf>

Jour de carence : lettre au Premier Ministre

Les 8 fédérations de la Fonction Publique (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires et **UNSA**) ont écrit au Premier Ministre le 15 novembre dernier pour lui demander l'abrogation du dispositif « journée de carence » pour les agents de la Fonction Publique.

Pour voir cette lettre, tapez le lien suivant :

http://extranet.unsa-education.com/Docs/Total/20121115courrier_commun_journee_carence.pdf

La pétition en ligne lancée par l'**UNSA Education** a recueilli plus de 14 000 signatures.

Vous pouvez encore la signer !

N'hésitez pas, tapez le lien suivant : <http://petitions.unsa-education.org/>

Parlez-en autour de vous ! Faites-la signer par tous vos collègues ... !

SIGNEZ LA PÉTITION

Action Sociale dans l'Éducation Nationale ...

Lors du Comité Interministériel d'Action Sociale du 24 octobre dernier, les organisations syndicales, dont l'**UNSA Fonction Publique**, ont exprimé leur désaccord sur le projet de loi de finances (PLF) 2013 présenté lors de la dernière commission permanente budget.

Dans le cadre d'une déclaration lue dans cette instance (disponible sur simple demande à 48@unsa-education.org), elles ont dénoncé le manque d'ambition de ce projet qui se situe loin des attentes sociales et du changement affirmé, alors que la prévision actualisée des dépenses pour 2012 aboutirait à un taux de consommation de 99%.

La prévision de crédits pour 2013 ne fait pas le compte avec **moins 13 millions d'euros** en crédits de paiements (CP) et **moins 15 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE)**; soit 135M€ en CP et 131M€ en AE au PLF 2013.

Si, dans le contexte actuel, il ne fallait pas s'attendre à un abondement important des crédits sociaux, il est inacceptable que ce PLF 2013 soit en retrait comparé aux exercices précédents et au regard des besoins existants.

Au plan départemental, vous trouverez ci-contre quelques informations concernant le fonctionnement de la Commission Départementale d'Action Sociale ...

La CDAS en bref

Pour 2012, la dotation départementale initiale était de 23 510 euros pour l'Enseignement Public (et 1000 euros pour le Privé).

Il n'y a eu que trois réunions cette année, le 6 avril, le 29 juin et le 16 novembre.

13 dossiers ont été traités en tout. La grande majorité relevait d'une aide exceptionnelle seule (8 dossiers), 3 d'une aide exceptionnelle couplée avec un prêt et 2 d'un prêt seulement.

► Aide exceptionnelle :

Moyenne pour les 11 dossiers ayant bénéficié d'une aide exceptionnelle : 1 077 euros.

► Prêts :

Moyenne pour les 5 prêts attribués : 1 300 euros.

La dotation départementale n'a donc pas été « consommée » en totalité (puisque'il restait 11 660 euros à l'issue de la CDAS du 16 novembre).

Cette somme devrait être reversée aux services du Rectorat dans les prochains jours.

Si vous avez besoin d'une aide financière, ou si vous connaissez un(e) collègue dont la situation pourrait relever des œuvres sociales de l'Éducation Nationale, CONTACTEZ-NOUS TRES TRES VITE ou contactez l'Assistante Sociale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) au 04.66.31.87.68 !

Dans quelques jours, il sera trop tard ... pour bénéficier de la dotation 2012, mais il sera toujours temps de déposer un dossier pour celle de 2013 !

CDEN du 25 octobre

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui s'est réuni le 25 octobre dernier a duré un peu plus de 2 heures.

L'**UNSA Education** a fait deux déclarations préalables (dont une au titre du Syndicat **A&I-UNSA** / Voir sur le site du **SE-UNSA Lozère** la déclaration de l'**UNSA Education** -> <http://sections.se-unsa.org/48/spip.php?article255>).

Le Règlement Intérieur et le procès verbal de la séance du 9 février 2012 ont été approuvés après quelques remarques.

□ Bilan de la rentrée 2012 :

La **DASEN (*)** a présenté les principales évolutions d'effectifs de la rentrée 2012 (voir encadré ci-contre).

Un débat s'est ensuite instauré sur les difficultés de l'Enseignement Professionnel Public qui doit faire face à une concurrence déloyale et inacceptable du Privé.

Un intervenant ayant fait remarquer l'absence non « expliquée » des représentants des Parents d'élèves, la discussion a ensuite porté sur l'insuffisance des moyens attribués aux collèges publics lozériens, alors que leurs effectifs augmentent de façon sensible depuis plusieurs années.

Les représentants du Personnel ont dénoncé le manque d'ambition de l'avant-projet de la carte académique des formations 2013/2016. L'**UNSA Education** a exprimé l'incrédulité des enseignants de la voie professionnelle qui ont considéré la présentation faite pour la **Lozère** comme une véritable provocation !

□ Implantation de l'emploi de PE créé à la rentrée 2012 :

Après un court débat et quelques remarques, cette implantation (NDLR : déjà effective depuis la rentrée -> voir déclaration **UNSA Education**) a été approuvée à l'unanimité des membres présents. A cette occasion, l'**UNSA Education** a aussi accueilli favorablement la volonté affichée par le nouveau Gouvernement concernant la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ...

□ Calendrier scolaire :

La **DASEN** ayant présenté le calendrier scolaire 2012/2013 (NDLR : déjà en vigueur depuis deux mois !), quelques interrogations ont été exprimées sur la capacité des transporteurs à « permettre »

des rattrapages supérieurs à 3 heures ...

Le calendrier a été adopté à l'unanimité (NDLR : la FSU qui s'était abstenue lors du CTSD, a aussi voté pour ...).

□ Questions diverses : Transports scolaires

Suite à une demande exprimée lors d'un précédent CDEN, le représentant du Conseil Général a présenté un bilan de l'activité « transports scolaires » pour l'année 2011/2012.

Avertissement : aucun document n'ayant été distribué, les informations ci-après proviennent des notes prises en séance, et sont donc à considérer avec la réserve qui s'impose, des erreurs n'étant pas à exclure !

Pour 2011/2012, le coût global des transports scolaires (4 373 élèves concernés) s'élèverait à **5 621 505 euros**.

Le « coût de revient » annuel par enfant est de 1 317 euros dans le secteur rural, et un peu plus de 400 euros dans le « milieu urbain ».

Il y avait 252 circuits en 2011/2012, il y en a 251 en 2012/2013, mais de nombreuses modifications sont intervenues et des aménagements peuvent se produire en cours d'année pour les circuits hebdomadaires.

La participation des communes est de 384 973 euros et celle des familles de 214 903 euros.

Des dégrèvements peuvent intervenir pour les familles en difficultés (25 familles en bénéficient).

Il existe deux types d'allocations (journalière ou hebdomadaire) et une bourse de premier internat.

Les transports hebdomadaires concernent 543 élèves et se répartissent sur 11 services ...

Chaque jour, les véhicules parcourent près de 25 000 kms.

Une journée de transport supplémentaire dans le 1er Degré impliquerait une dépense nouvelle de 16 000 euros (et de 19 000 euros dans le 2nd Degré). A méditer dans le cadre du débat actuel sur les rythmes scolaires ...

(*) **DASEN** : Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

Les effectifs en bref ...

Globalement, l'Enseignement Public « gagnerait » 133 élèves et le Privé en perdrait 66 ...

► 1er Degré :

Public : 4 640 élèves [CR 2012 (*)] soit + 34 (4 606 au CR 2011)

Privé : 2 518 élèves (CR 2012) soit + 3 (2 515 au CR 2011)

► Collèges :

Public : 2 632 élèves (CR 2012) soit + 72 (2 560 au CR 2011)

Privé : 1 081 élèves (CR 2012) soit - 94 (1 175 au CR 2011)

► Lycées :

⇒ **Voie Générale et Technologique :**

Public : 940 élèves (CR 2012) soit + 53 (887 au CR 2011)

Privé : 721 élèves (CR 2012) soit + 53 (668 au CR 2011)

⇒ **Voie Professionnelle :**

Public : 360 élèves (CR 2012) soit - 26 (386 au CR 2011)

Privé : 815 élèves (CR 2012) soit - 16 (831 au CR 2011)

⇒ **Post Bac :**

Public : 233 élèves (CR 2012) soit = (233 au CR 2011)

Privé : 402 élèves (CR 2012) soit - 12 (414 au CR 2011)

(*) CR 201. -> Constat Rentrée 201.)

Les chiffres ci-dessus sont donnés sous réserve, car aucun document écrit n'a été remis aux représentants du Personnel et ils ont été notés en séance ...

Infos diverses : Elections TPE; AG OLL; ...

Elections TPE : Tous concernés à l'UNSA !



Pour la 1^{ère} fois, **les salariés des entreprises de 10 employés ou moins (les TPE)** voteront.

En effet, dans ces structures, il n'y a ni délégué du Personnel, ni Comité d'Entreprise.

Ce scrutin se déroulera **par correspondance ou par Internet, du 28 novembre au 12 décembre.**

Les électeurs voteront **pour un sigle**. Il n'y a pas de liste de candidats.

Les résultats entreront dans le calcul général de la représentativité des organisations syndicales en France. **L'enjeu est donc crucial !** Il en va de **l'existence de l'UNSA !**

C'est pourquoi tous les adhérents **UNSA**, travaillant dans le secteur Public comme dans le Privé, sont sollicités pour faire voter **UNSA !**

Si vous connaissez un(e) salarié(e) d'une boulangerie, d'un fleuriste, d'un médecin, d'une boucherie, d'un garagiste, d'un coiffeur, ...,



Salarié(e)s à part entière !

parlez-lui de cette élection. **Parlez-lui du vote UNSA !**

Si vous utilisez les services d'une **personne à domicile**, ou d'une **nounou**, même chose : **faites la voter UNSA !**

Si besoin, n'hésitez pas à questionner votre Union Départementale

ud-48@unsa.org

Merci pour votre aide !

Observatoire de la Laïcité de Lozère : A.G. le 8 décembre à Balsièges

L'Assemblée Générale de l'O.L.L. aura lieu le **samedi 8 décembre 2012 à 9h30** au centre Bec de Jeu de Balsièges.

Tous les adhérents (ou futurs adhérents) y sont invités. Merci de penser à vous faire inscrire si vous souhaitez participer au repas (04.66.65.18.93) !

Observatoire de la Laïcité de Lozère (O.L.L.)

Bulletin d'adhésion 2013

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : @

Montant de la cotisation (10 € minimum) : Fait le

Par chèque à l'ordre de l'**Observatoire de la Laïcité de Lozère**
à adresser à : **Alain ROUSSON**, Trésorier de l'O.L.L.

UNSA Education
Espace *Jean Jaurès*
Rue *Charles Morel*
48000 MENDE

Signature :